

RÉUNION DE BUREAU DU JEUDI 16 DÉCEMBRE

Présents : Maurice LANGRY, Bernard BRUCHE, Yannick PETIT, Maurice PELLEQUER, Yvette DOUSSOT

INFORMATIONS

Le président informe :

- Du renouvellement du contrat avec l'expert comptable BDO qui réalise le bilan.
- Qu'il s'est rendu, avec le secrétaire Général, à la Fédération pour étudier un nouveau mode de fonctionnement.
- Qu'une réunion a eu lieu ensuite avec lui, Philippe BOUCLET, Benoit DUPIN et Guillaume DUBORPER. Le PV de cette réunion est annexé.
- Qu'il s'est également rendu avec Guillaume à la DRDJS pour une réunion. Il est ressorti de cette réunion que la lettre de mission devait être réalisée en collaboration avec le Président de la ligue. Ceci confirme les décisions prises par le bureau sur le refus d'écouter les besoins du comité et les décisions prises par le bureau (compte rendu joint).
- Le comité régional est ouvert pendant les vacances scolaires. Néanmoins les salariés qui le souhaitent peuvent prendre des vacances.

Le secrétaire général informe :

- Sur les nouvelles adresses mail de redirection destinées à faciliter une plus grande transparence vis-à-vis des licenciés et faciliter la communication.

Les adresses sont les suivantes :

Secrétariat		comite@tiralarcidf.com
Président	M. Maurice LANGRY	president@tiralarcidf.com
Secrétaire Général	M. Bernard BRUCHE	secretairegeneral@tiralarcidf.com
Trésorier	M. Yannick PETIT	tresorier@tiralarcidf.com
Commission Arbitre	M. Patrick JEAN	arbitre@tiralarcidf.com
Commission sportive	M. Maurice PELLEQUER	sportif@tiralarcidf.com
Commission calendrier	M. Jean-Marc OECONOMOS	calendrier@tiralarcidf.com
Commission parcours (campagne)	M. Jean-Yves FLEURANCE	parcours@tiralarcidf.com
Commission parcours (nature-3D)	Mme Marie-Pierre JOUBERT	parcours@tiralarcidf.com
Commission Jeunes	M. Didier DESRUTIN	jeunes@tiralarcidf.com
Commission Label	Mme Yvette DOUSSOT	label@tiralarcidf.com
C.T.S.R.	M. Guillaume DUBORPER	ctsr@tiralarcidf.com
Adjoint C.T.S.R.	Mme Marina NAYROLE	ctl@tiralarcidf.com

- Il est vu et accepté les modifications mineures qui seront portées sur les règlements.
- Il est confirmé que le montant de l'indemnité allouée pour la francilienne jeune est de 1000 euros.

Le trésorier informe :

- La comptabilité est «rattrapée ».
- Nous disposons de 138 000 euros et l'on doit recevoir les inscriptions des équipes et une subvention.
- Nous disposons donc de 15 000 euros par mois, jusqu'aux prochaines licences, pour les dépenses courantes.
- Précise également que le comité a fait des avances pour les déplacements en compétition mais qu'il n'a toujours pas reçu les factures correspondantes. Un courrier sera adressé à la responsable.
- Un suivi des recettes a été réalisé avec la secrétaire, une facture va être faite à chaque encaissement.

Un budget prévisionnel sera présenté au prochain comité directeur.

Le bureau accepte le PV du dernier comité qui va être envoyé au comité directeur.

Le pôle

Des dépenses sont prévues pour la ciblerie ; le président propose les devis, ils doivent être complétés. Le CNDS devrait revoir le contrat et le passer sur 4 ans au lieu de 2.

DR campagne

Suite au refus de Chelles d'être support, le président de la commission sportive essaiera de trouver une autre compétition.

Le bureau rappelle que le président et le secrétaire général sont membres de droits de toutes les commissions et qu'ils doivent être informés

Présents : Philippe BOUCLET, Président de la fédération française de tir à l'arc
Maurice LANGRY, Président du comité régional d'Ile de France de tir à l'arc
Benoit DUPIN, Directeur technique national
Guillaume DUBORPER, Conseiller technique sportif régional

Secrétaire de séance : Guillaume DUBORPER

Horaires de la réunion.

Heure d'ouverture : 15h00
Heure de fin : 16h15

Objet de la réunion :

Point de situation sur le fonctionnement de la relation élu / cadre technique.

Le président du comité régional aborde un certain nombre de points :

- **Le besoin de cadre technique**

Maurice LANGRY: Le comité régional compte plus de 12000 licenciés soit 1/5 des archers français. La demande est récurrente mais, compte tenu de l'importance du nombre de licenciés, il souhaite bénéficier d'un renfort humain (un deuxième cadre technique d'état) ou une aide financière afin de pérenniser l'emploi du cadre technique de ligue.

Philippe BOUCLET: explique que la FFTA comporte :

24 cadres d'état, l'objectif est de passer à 26 d'ici à 2012.

11 régions en sont pourvues

4 ligues ont un CTF

7 ligues sont sans cadre et s'organisent d'elles mêmes en vue de financer un poste de conseiller technique.

Dans un souci d'équité vis à vis des ligues qui ne sont pas pourvues d'un conseiller technique d'état, le placement d'un nouveau cadre auprès du comité régional n'est pas envisageable.

Il reste toutefois sensible à cette demande et précise que la FFTA réfléchit actuellement à une réorganisation de la répartition des aides fédérales dans le cadre des conventions avec les ligues.

- **Utilisation des cadres régionaux par la FFTA**

Maurice LANGRY: La FFTA fait parfois appel à des cadres techniques du comité régional d'ile de France pour participer à des jurys d'examen (CQP, brevet d'état). Il souscrit totalement en tant que président à la politique fédérale et envisage une collaboration sans faille. Bien qu'il ne s'oppose pas à ce qu'ils participent à ces jurys, il souhaite, en tant qu'employeur, être informé de ces demandes fédérales.

Philippe BOUCLET: prend note de sa demande et la trouve légitime pour garantir les bonnes relations entre la FFTA et le comité régional.

Benoit DUPIN: précise que ces cadres posent des jours de congés pour intervenir pour le compte de la FFTA. Ils sont donc libres, à partir du moment où la demande de congés est acceptée, de faire ce qu'ils veulent sur leur temps libre.

- **Pôle d'entraînement régional**

Maurice LANGRY : Le comité régional a été créé en septembre 2009, un pôle d'entraînement régional. Ce pôle accueille 9 archers dont 7 sont sur liste ministérielle. Il souhaite que ce pôle devienne « la vitrine » du comité régional. Aussi pour le faire fonctionner dans de meilleures conditions, il peut récupérer des financements auprès des partenaires institutionnels du comité à la condition qu'il soit reconnu au Parcours d'Excellence Sportif (PES).

Il souhaite aussi que l'entraîneur soit reconnu et puisse être informé des orientations techniques fédérales, qu'il soit associé aux autres entraîneurs (de pôle) pour pouvoir travailler dans le même sens.

Benoit DUPIN : explique que le développement d'une telle structure n'a jamais été une priorité fédérale. En janvier 2011, le nouveau projet fédéral portant sur les clubs formateurs verra le jour. L'idée est de valoriser la qualité de formation des jeunes archers dans les clubs. Aussi c'est vers ce dispositif qu'il faut concentrer ses efforts. Toutefois la direction technique est habilitée à reconnaître un dispositif régional qui favorise l'accès des jeunes archers à la pratique de haut niveau.

Il réfléchit aussi à la manière de reconnaître l'entraîneur de cette structure.

Guillaume DUBORPER : informe que de l'énergie et des moyens ont été consacrés à la création de cette structure. A présent qu'elle fonctionne (2^{ème} année d'existence, 1 entraîneur bees 2 à plein temps) le comité régional peut s'impliquer sur cette nouvelle directive technique nationale. Un PES régional va être rédigé en vue d'une reconnaissance fédérale.

Fin des questions de Maurice LANGRY

Benoit DUPIN souhaite aborder quelques points.

Il a constaté que les conditions de travail et les relations entre le conseiller technique et des élus du comité régional s'étaient dégradées, rendant difficile le contexte de travail.

Le couple Président/conseiller technique doit fonctionner pour faire avancer la structure avec efficacité.

Le cadre d'état est placé auprès du comité régional pour mettre en place la politique fédérale.

La FFTA reçoit une délégation de service public. La note d'orientation ministérielle impose un certain nombre d'orientations qui sont prises en compte dans la politique fédérale. Aussi les directives techniques nationales prennent en compte ces orientations.

Le CTSR et le président doivent collaborer ensemble.

Il rappelle la procédure d'établissement de la lettre de mission et précise que le CTSR rédige sa lettre de mission, lui communique. Il la transmet ensuite au directeur régional pour validation. Cette lettre doit obligatoirement prendre en compte les directives techniques 2011. Ces dernières seront présentées au colloque des cadres qui se déroule à Dijon du 28 novembre au 1^{er} décembre. La lettre pourra ensuite être rédigée précisément.

Une ébauche de lettre a été adressée par le CTSR au DTN et au président du comité régional en vue de cette réunion. Elle sera étoffée au retour du colloque.

Maurice LANGRY est conscient des problèmes rencontrés au sein du comité. Il l'explique par un défaut de management et souhaite en tant que nouveau président, rompre avec ce fonctionnement. Il entend créer une relation de confiance entre le conseiller technique et les élus pour faire avancer le comité dans le bon sens et dans le respect de chacun.

Philippe BOUCLET : souhaite éclaircir la répartition des missions du conseiller technique car il semble que la répartition soit de 60% pour le comité régional et 40% pour la FFTA.

Guillaume DUBORPER explique que cette répartition était effective il y a quelques années. Elle correspondait à des missions sur la formation des brevets d'états et sa participation au groupe de travail sur la rénovation du schéma des formations fédérales (2007).

En 2010/2011 ses missions nationales s'effectuent quasiment exclusivement sur la formation des diplômés d'état (3 semaines de formation). 3 semaines supplémentaires sont à prévoir en vue de la préparation des contenus de cours, de la coordination de cette formation, de la correction des travaux des stagiaires, l'examen final etc...

Aussi le temps de travail concernant les missions nationales est estimé à 15%.

Philippe BOUCLET et Benoit DUPIN sont satisfaits de la réunion et soulignent la volonté de Maurice LANGRY de favoriser la collaboration à la fois avec Guillaume DUBORPER et avec la FFTA.

Fin de la réunion à 16h15

Présents : Fabienne BOURDAIS, Directrice régionale
Valérie BAIXAS, inspectrice responsable du pôle sport de la DRJSCS
Maurice LANGRY, Président du comité régional d'île de France de tir à l'arc
Stéphany COTTEL, professeur de sport, en charge du dossier tir à l'arc
Guillaume DUBORPER, Conseiller technique sportif régional

Secrétaire de séance : Guillaume DUBORPER

Horaires de la réunion.

Heure d'ouverture : 10h30
Heure de fin : 12h15

Objet de la réunion :

Point de situation sur :

- La relation élu / cadre technique.
- La situation du comité régional.

La directrice accueille le président et souhaite faire le point sur les missions du cadre technique dans son ensemble.

Elle précise en préambule que pour être efficace dans les actions qu'il entreprend, le comité a besoin d'un climat de travail sain et serein.

Au regard des difficultés relationnelles rencontrées depuis les dernières élections, il est nécessaire d'envisager un changement de climat propice au travail et notamment que des procédures soient mises en place. Il est répondu que cette mise en place a été initialisée pour la gestion des ETR.

- **La lettre de mission**

La directrice rappelle les règles de mise à disposition du conseiller technique. Le CTSR est sous l'autorité hiérarchique du directeur régional. La lettre de mission borde son activité et précise les missions qu'il a à mettre en œuvre pour le compte du comité régional de tir à l'arc.

Cette lettre est rédigée une fois que les directives techniques nationales sont communiquées aux cadres, par le DTN. La lettre, après accord du président du comité régional, est validée par le directeur régional.

La directrice fait une lecture détaillée des missions confiées au CTSR. Elle souhaite, avec le président, mettre un interlocuteur privilégié du CTSR, pour chacune d'elles.

Après ce temps de travail, les interlocuteurs (présidents de commission) sont identifiés et apparaîtront sur la lettre de mission.

- **Participation du CTSR aux réunions du comité**

La directrice questionne le président sur la participation et l'implication du CTSR aux différentes réunions de bureau, bureau élargi et comité directeur.

Le président explique que le CTSR est convié systématiquement aux réunions où sont abordés les sujets techniques, où ses compétences peuvent être utiles.

Il n'est pas convié à celles qui n'abordent pas de sujets où la compétence d'un technicien est requise.

- **Le pôle d'entraînement régional**

Le président explique qu'il souhaite faire du pôle d'entraînement régional, la vitrine du tir à l'arc francilien. Il envisage d'augmenter l'effectif des jeunes dans cette structure et à terme d'y placer un second entraîneur. Des actions de formation continue des entraîneurs pourraient y être dispensées.

Le comité régional bénéficie d'une subvention attribuée dans le cadre du CNDS équipement. Cette subvention doit être justifiée pour être perçue. Pour obtenir le solde, un investissement est nécessaire.

Le président en conclut que l'achat de la ciblérie extérieure permanente devra être fait dans les meilleurs délais.

- **Point financier**

Le président explique que le comité traverse une période financière difficile et que la situation n'est toujours pas lisible.

Le trésorier s'efforce de mettre à jour une comptabilité analytique.

La directrice précise qu'un reliquat disponible en fin d'année a permis d'attribuer au comité régional la somme de 7 000€ dans le cadre du CNDS 2010.

Elle invite le président à se rapprocher sans tarder de Stéphanie COTTEL pour travailler sur la campagne 2011.

Une discussion s'engage sur les difficultés que rencontre le comité pour développer l'activité tir à l'arc sur la région Ile de France.

La directrice conclut la réunion en insistant sur la relation de confiance entre élus et cadre qui est nécessaire à la fluidité de fonctionnement de la structure.